

## DELIBERATION

### SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 MAI 2017

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 28  
Pouvoirs : 7  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 23/05/2017

Le 29 mai 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL, Pierre PERNET (pouvoir Christine FORNES), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Béatrice GUERIN.

#### **OBJET : ECONOMIE – EXPROPRIATION DU TERRAIN JARLAT SUR LE PARC D'ACTIVITES DE TREVOUX**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement économique rappelle que la parcelle AB 532 constitue depuis de nombreuses années une friche industrielle, au sein du parc d'activités de Trévoux, à proximité de zones d'habitat et d'établissement scolaires.

Cette parcelle comprend la structure d'un bâtiment métallique (sans mur) présentant de nombreux points de rouille, une toiture dégradée et trouée, des remorques de poids lourds usagées, des débris métalliques, des gravats et divers objets à même le sol. Elle est en partie envahie par des broussailles importantes.

L'entreprise de Transport de M. JARLAT a été mise en liquidation judiciaire à plusieurs reprises et radiée du RCS en juillet 2011.

Au regard de cette situation, la Ville de Trévoux a lancé une procédure d'abandon manifeste à l'encontre de M. JARLAT, conformément à l'article L2243-3 du CGCT qui a abouti à un procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste le 17 octobre 2016.

Bien que des négociations amiables entre la CCDSV et M. JARLAT aient été lancées en parallèle, à ce jour aucune proposition financière n'a été validée par les parties. Le Conseil municipal de Trévoux a donc décidé lors de son Conseil municipal du 8 mars 2017, par application de l'article L. 2243-3 du CGCT, et après déclaration de l'état d'abandon manifeste d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune ou d'un organisme y ayant vocation.

Elle a donc sollicité la CCDSV par courrier du 21 mars 2017 pour poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

Pour engager cette procédure d'expropriation, il est nécessaire que la CCDSV définisse sur la parcelle un projet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement.

## MOTIFS DE L'EXPROPRIATION

Ce projet d'expropriation poursuit trois objectifs :

- Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire en vue de la création d'emplois ;
- Requalifier une friche industrielle insalubre pour une meilleure gestion du foncier économique ;
- Il répond également à des objectifs de protection de l'environnement et de la sécurité des personnes et est de nature à valoriser l'image de la Ville.

### Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et la création d'emplois

Cet objectif d'accueil d'entreprises s'inscrit dans une politique plus globale d'aménagement des zones d'activités et d'accueil de nouvelles entreprises de la Communauté de communes afin de renforcer l'économie locale, de favoriser la création d'emplois de proximité dans un contexte économique difficile, et d'accroître les recettes fiscales de la collectivité.

Trévoux est bien positionnée par rapport aux agglomérations de Lyon et de Villefranche et donc très attractive d'un point de vue économique.

Il s'agit également de préserver la cohérence du secteur en maintenant, dans un contexte de pression foncière, la vocation du Parc d'activités de Trévoux, parc exclusivement dédié à la réalisation d'activités économiques.

### Requalifier les friches industrielles insalubres

La Communauté de communes dans le cadre de sa politique économique et face à la rareté du foncier, notamment sur Trévoux, a décidé de requalifier les friches industrielles afin de les rendre disponibles à la demande foncière des entreprises. En déshérence et située au cœur du Parc d'activités de Trévoux, la parcelle JARLAT permettra ce travail de requalification.

### Assurer une protection de l'environnement et de la sécurité des personnes tout en valorisant l'image de la Ville

La parcelle JARLAT n'est pas clôturée et donc accessible à tous et notamment aux jeunes lycéens et collégiens qui empruntent quotidiennement la voie qui longe la parcelle pour se rendre dans les établissements scolaires voisins et aux habitants puisqu'un lotissement d'habitations est limitrophe à cette friche. Celle-ci fait également craindre l'implantation de squat et le développement d'une décharge sauvage. Elle dénote avec l'environnement du Parc d'activités.

Le projet d'accueil d'entreprises et de requalification du site que la Communauté de communes souhaite réaliser sur la parcelle JARLAT, permettra de sécuriser cette friche vis-à-vis du voisinage et prévenir toute pollution des sols. Il permettra aussi d'homogénéiser le bâti du secteur et de valoriser l'image de la Ville et du territoire.

Il s'agit également d'éviter que le site ne devienne une décharge présentant des dangers pour la population locale et l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** d'engager la procédure d'expropriation de la parcelle AB 532, appartenant à M. Georges JARLAT, située allée de Fétan sur le Parc d'activités de Trévoux, conformément à l'article L2243-4 du CGCT ;
- ✓ **Mandate** le Président pour constituer le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût ;
- ✓ **Autorise** le Président à poursuivre en parallèle toutes négociations amiables avec Monsieur JARLAT.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 JUIN 2017** A Trévoux, le 29 mai 2017  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170529-2017C46-DE  
Affichage le : **13 JUIN 2017**

Le Président,  
Bernard GRISON

